

La Lettre #4 - 2022

ÉDITORIAL

Les forêts urbaines : quel avenir ?

Le sort des forêts en île de France a été scellé dans le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB 2019-2029). Ce programme vise les forêts domaniales (30 %) gérées par l'ONF et les forêts prône "dynamique" privées (70%)et une gestion l'aménagement forestier, c'est-à-dire une nouvelle méthode d'exploitation du bois, qui n'entravera pas la capacité de renouvellement de la forêt. Pour ce qui concerne les forêts domaniales (30% de la forêt francilienne) la politique de l'ONF se résume à trouver l'équilibre entre trois fonctions : l'accueil du public, la protection de l'environnement et la production de bois (la moitié pour le bois d'œuvre et l'autre pour le bois énergie.

Qu'en est-il concrètement ? La finalisation du <u>plan d'aménagement forestier de la forêt de Meudon 2021-2040</u>, l'une des plus grandes forêts urbaines avec 1086 ha, le premier poumon vert de la capitale, aux portes de Paris, nous donne l'occasion d'apprécier la réalité d'une gestion dynamique. Ce massif est composé de 42 % de châtaigniers et 34 % de chênes, ces 2 essences représentant 76% de la surface terrière (densité de bois à l'hectare, mesurée par la surface des sections d'arbres sur pied à 1,30 m du sol).

Ce plan vise un éclaircissement de la forêt nécessaire à la régénération optimum des jeunes arbres, notamment des chênes. La surface terrière passerait de 23,4 m2/ha à environ 17 m2/ha en

60 ans, en prélevant 4000m3 de bois par an à comparer avec 2700 m3/an sur le précédent plan. Le résultat conduira à moins d'arbres, le déficit étant passé dans l'atmosphère en émission de CO2 (boisénergie) et séquestration de CO2 (bois d'œuvre). Ceci pourrait être compensé par un épaississement d'autres forêts, comme St Germain et Rambouillet, qui elles sont trop claires pour assurer le renouvellement optimum des arbres.

On constate une mécanisation de l'abattage des arbres (abatteuse et débusqueuse de plusieurs tonnes), qui selon l'ONF, remplace le travail des bûcherons, jugé pénible et très accidentogène. Mais on constate des sentiers défoncés et élargis, des tassements du sol particulièrement néfastes pour la biodiversité et sa capacité à stocker le carbone.

L'évolution du climat fragilise de plus en plus les arbres par les sécheresses répétées et aussi par les maladies et les parasites, qui parfois imposent de les couper rapidement pour éviter leur propagation. Les châtaigniers et frênes sont touchés de plus en plus en lle de France.

Les associations tirent la sonnette d'alarme !

L'exploitation du bois vers la filière bois d'œuvre est vertueuse pour le stockage du carbone ; la filière bois-énergie ne l'est pas. Celle-ci est responsable d'une émission de carbone (1,2 t de CO2 par m3 de bois) et d'un accroissement de la pollution de l'air en microparticules : AirParif affiche que les émissions de particules proviennent pour moitié du chauffage résidentiel dont 85% due au chauffage au bois en région parisienne

Dans un contexte d'urgence climatique, le GIEC recommande d'augmenter de 25% la surface et la capacité de stockage du CO2 des forêts. Ceci est dans l'intérêt de l'humanité, mais ne semble pas être encore pris en compte dans la gestion des forêts françaises. Il n'y a pas à notre connaissance d'étude globale d'impact prenant en compte non seulement la gestion optimale sur le plan économique, mais aussi une gestion optimale pour lutter contre le réchauffement climatique et l'extinction rapide de la biodiversité. La forêt française est-elle une solution ou un problème ?

La forêt de Meudon est celle qui ressemble le plus à une vraie forêt parmi toutes celles des environs. La valeur paysagère, le bénéfice biodiversité risquent de chuter fortement durablement, notamment par manque de très gros arbres qui sont les plus aptes à fournir des micro-habitats (refuges d'oiseaux, insectes et petits mammifères), et aussi par manque de gros bois mort sur pied et au sol qui sont indispensable à la biodiversité de la forêt et aux écosystèmes des arbres vivants (champignons, moisissures. insectes, oiseaux etc...). Les nouveaux d'aménagement des forêts urbaines publiques, avec des objectifs chiffrés variables selon chaque massif doivent être amendés en concertation avec les associations, notamment surveillance serrée de leur accroissement biologique (L'ONF met en place une méthode nouvelle) et l'identification de parcelles sensibles pour la biodiversité pour les préserver des coupes de bois.

« Green Dock »

Sur le port de Gennevilliers, un projet d'entrepôt géant menace l'environnement



30 mètres de haut jusqu'au toit, avec l'ajout d'éléments de structure qui porteront sa hauteur à 35 mètres, soit l'équivalent d'un immeuble de 11 étages ; 600 mètres de long, dont 400 en bordure immédiate de la zone naturelle d'intérêt écologique classée Natura 2000 de l'Île-St-Denis, abritant des espèces d'oiseaux protégées (Grands Cormorans, Martins-Pêcheurs d'Europe) ... Tel est le projet de plateforme multimodale que la société australienne Goodman projette de bâtir le long de la Seine, avec un impact direct et massif sur les espaces naturels des communes environnantes. Imaginez deux Stade de France posés côte à côte en bordure de Seine, et vous aurez une idée de sa trace dans le paysage.

Opportunément baptisé « Green Dock » pour surfer sur la vague du capitalisme vert, le bâtiment offrirait aux entreprises 90.000 m2 de surface utile. viendrait s'ajouter à l'exceptionnelle et concentration d'entrepôts (120 de plus de 5.000 m2) existant déjà dans le nord de Paris. Entrepôt du dernier kilomètre promis à un coefficient rotation, concentrerait, intense de il déclarations de ses promoteurs, une activité industrielle quatre fois plus dense que les autres sites de ce type. Cela promet un incessant passage de camions et de péniches autour de son ponton, avec en conséquence un incessant afflux de poids-lourds (plusieurs milliers en plus chaque jour) sur les axes routiers environnants, déjà surchargés et surpollués.

Jusqu'à présent, les responsables du projet ont joué la carte de l'opacité et du passage en force : aucune information n'a été communiquée aux habitants des communes environnantes ; aucune concertation n'a été mise en place avec les responsables politiques locaux, alors même que la concrétisation de « Green Dock » empêcherait la réalisation de projets antérieurs portés par certaines communes (comme celui d'un site de baignade et de loisirs nautiques sur le petit bras de Seine côté Île-St-Denis, ou le classement en zone naturelle des berges nord d'Epinay-sur-Seine et d'Argenteuil) ; aucune étude d'impact environnemental n'a été menée, alors même que le permis de construire devrait être déposé dans les prochains mois.

Amenés à s'expliquer devant une assemblée de riverains et d'élus politiques et associatifs lors d'une réunion publique tenue le 16 février dernier (à l'initiative de la mairie d'Epinay et de l'association Protection Berges de Seine), les promoteurs de « Green Dock » apporté réponse précise aucune aux nombreuses environnementale, interrogations (pollution horaires impact sur la biodiversité) suscitées par leur projet. Questionné sur la contradiction entre ce dernier et les principes du Schéma d'Orientation de Développement Durable du port de Gennevilliers, qui prévoit que les berges de Seine soient préservées des activités industrielles les plus massives et les plus nuisibles, le directeur du port Jean Plateau a répondu : « Nous ne considérons pas ce projet comme potentiellement nuisible. » On se demande à partir de quel degré de gigantisme et d'impact sur la biodiversité un bâtiment industriel doit être ainsi qualifié...

Antoine Gaudin - Protection Berges de Seine

Avertissement du comité de lecture: Ce projet d'entrepôt pose un énorme problème sur son impact sur l'environnement local mais répond positivement à un autre enjeu celui du dernier kilomètre sur un lieu à vocation industrielle. En effet, au niveau de la région île de France, FNE IDF mène la lutte contre l'artificialisation des terres agricoles par de tels entrepôts. L'arbitrage entre ces deux combats écologiques sera difficile!



Pour la coulée verte de l'Axe majeur, un espace naturel essentiel à défendre!

Depuis les années 70, les urbanistes ont évoqué l'axe historique entre Paris (Jardin des Tuileries), la Porte Maillot, Neuilly-sur-Seine et Nanterre, qui couvre à la fois une zone urbaine et une zone végétalisée. Le vocable est devenu dans les années 90, l'Axe Majeur à l'occasion du développement du centre d'affaires de la Défense. Le SDRIF 2013 a repris ensuite l'idée en annonçant un axe vert. En gardant le nom d'axe majeur, celui-ci-court depuis le Jardin des Tuileries vers l'ouest, passe par les Allées de Neuilly, traverse l'esplanade du quartier d'affaires de La Défense, et se poursuit à Nanterre par les Terrasses réalisées sur le toit de l'A14. Sur ce parcours, la continuité de la végétation et des circulations douces est plus ou moins réelle et dépend de multiples travaux en cours ou envisagés. À Nanterre, le passage sur les toits de l'échangeur autoroutier A14-A86 est l'enjeu actuel, tributaire d'une coulée verte à maintenir et à prolonger.

Une trame verte à conforter

À Nanterre, la trame verte est fondée sur les Parcs André Malraux et Chemin de l'Île, réalisés depuis plus de 40 ans pour le premier, depuis près de 20 ans pour le second. Leur connexion, principe essentiel de la trame verte, repose sur la liaison verte des Terrasses et son prolongement par une coulée verte à aménager sur les toits de l'échangeur A14-A86.

Cette coulée verte existe en partie : dénommée Le Champ de la Garde par l'association Paranda Oulam – La ferme du Bonheur, qui l'entretient sur les terrains mis à sa disposition depuis près de dix ans par l'aménageur Paris La Défense. Il s'est agi pour elle d'exercer des pratiques « d'agro-poésie » dans l'esprit des activités d'une micro-ferme urbaine – culture, élevage, amendement des

sols, etc. Ce site accueille aujourd'hui des habitats végétaux diversifiés caractéristiques d'un « espace relais », potentiellement d'un « espace nœud », dans la composition de la trame verte.

Le plan local d'urbanisme de Nanterre qualifie les parcs d'espaces naturels « Na », et les terrasses d'espaces verts sur couvertures ou dalles « ULa ». C'est aussi le caractère donné aux terrains de couverture de l'échangeur A14-A86.

L'engagement des associations locales du cadre de vie

Les associations ACRI Liberté, Naturellement Nanterre et Neuilly Puteaux Seine Écologie, réunies en une coordination Seine à Seine Environnement, dialoguent avec l'aménageur Paris La Défense. Elles sont soutenues dans leur démarche par Environnement 92.

Leur vigilance porte sur la sauvegarde de la coulée verte existante, la mise en œuvre de son prolongement sur les toits de l'échangeur A14-A86 et sur la formation de corridors écologiques permettant la connexion entre les espaces verts de l'Axe majeur.

L'ambiguïté des positions des acteurs publics

Chargés d'une investigation du site par Paris La Défense, des écologues démontrent son grand intérêt écologique et établissent une carte des enjeux écologiques, qualifiés de forts ou moyens, sur la quasi totalité du site. Ceci plaide pour le maintien de l'usage exclusif actuel d'agriculture urbaine, dans un paysage de ruralité : la Campagne à la Ville!

Dans le même temps, Paris La Défense est tenté par la vision ludique portée par la Mairie de Nanterre : le projet d'implanter un espace de chapiteaux de cirque, des édifices culturels, des aires de jeux et des jardins partagés, pour une Animation Urbaine, de jour comme de nuit!

Nous résistons à cette vision, et continuons à rechercher, dans la concertation avec l'aménageur Paris La Défense, la mise en œuvre de la coulée verte décrite par le plan local d'urbanisme, à l'occasion des projets d'aménagement à l'étude : ne sommes-nous pas en droit d'attendre que les acteurs publics réalisent ce qu'ils ont planifié ?

Jacques Capet, Thierry Hubert et Bernard Perraudin - Seine à Seine Environnement



Hangar Y à Meudon, des espoirs déçus

Le hangar Y, vestige de l'exposition universelle de 1878, a été installé en 1879 par l'ingénieur Henri de Dion, près du bassin hexagonal de Chalais, point central de la Grande Perspective du château de Meudon dessinée par Le Nôtre. Les associations locales rêvaient d'en faire un musée de l'aérostation, rêve envolé avec sa quasi-privatisation par un industriel de l'événementiel.

En 1877 le colonel Charles RENARD fonde l'Établissement Central de l'Aérostation Militaire de Chalais-Meudon qui devient ainsi le premier laboratoire aéronautique au monde. Il récupère une partie de la galerie annexe des Machines Françaises de l'Exposition Universelle. Le 9 août 1884 le dirigeable "La France", construit par Charles Renard et Arthur Krebs dans le hangar réalise au-dessus du plateau de Villacoublay le premier vol en circuit fermé au monde. En 1921 le hangar Y héberge les collections du musée de l'air et reçoit le public mais celles-ci déménagent au Bourget en 1977. Le Hangar est inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en 1981. Il fait partie avec les abords du bassin de Chalais du domaine de l'État et confié au Ministère de la Culture.

Le rêve associatif

Les associations de défense de l'environnement, l'association pour un Centre Européen des Ballons et Dirigeables (CEBE) dont un des créateurs est Audoin DOLLFUS, aérostier célèbre, ont souhaité que l'État crée un musée de l'aérostation dans le hangar Y. Un site internet du ministère de la culture en association avec le Musée de l'air du Bourget, l'Aéro-club de France, le CEBD et la mairie de Meudon présente cet espoir muséal jusqu'en 2018. Historiquement et d'un point de vue patrimonial, cette idée était fondée, l'actuel maire de Meudon en était persuadé ayant accepté d'être le vice-président du CEBD.

Le rêve disparu

En 2018, un promoteur d'événements culturels, président fondateur d'Art Explora, Frédéric JOUSSET, propose de rénover le hangar Y et de le transformer ainsi que le parc en centre d'accueil pour des

événements artistiques. Le bail emphytéotique a été signé par l'Etat le 4 mai 2021 pour 35 ans avec un loyer modulable de 100 000 euros par an.

Le projet en cours de réalisation prévoit d'aménager le hangar Y pour y accueillir jusqu'à 2000 personnes, un restaurant accueillant 300 personnes en été grâce à une terrasse surplombant le bassin, un atelier proposant des découvertes scientifiques et artistiques pour les enfants, des bâtiments sanitaires. Le parc de 11 ha autour du bassin hexagonal recevra des œuvres artistiques que les visiteurs pourront admirer.

Bien que la rénovation du site de Chalais et du hangar Y soit une urgence, ce projet artistique pose des questions : aucune enquête environnementale, entrée payante d'un domaine public, accès par transports en commun inexistants, parkings en forêt pour véhicules de 300 places dont 100 situées à 800 m près de l'étang de Meudon. La forêt domaniale de Meudon risque de subir les conséquences de cet aménagement les jours manifestation. Comment expliquer, que toutes les autorisations administratives pour cette rénovation, l'exonération d'enquête environnementale, que le permis d'aménager et celui de construire aient reçu l'aval du préfet en deux mois ? Les associations se demandent si toutes les précautions concernant l'environnement ont été bien perçues, notamment pour ce qui concerne l'accès au site éloigné des transports en commun, elles redoutent un afflux de véhicules alors que les parkings locaux situés en forêt sont saturés par les véhicules des promeneurs.

La privatisation du domaine de Chalais par un mécène de l'art qui a aussi investi dans les domaines nationaux de Chambord et Chantilly avec quelques déboires laisse pantois les meudonnais et les amoureux de la forêt qui craignent pour son avenir. Ils apprécient la rénovation du site mais se demande pourquoi tant de précipitation après de longues années de stagnation.

Michel Riottot - Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon et Environnement 92



La situation des arbres d'alignement pour le projet de requalification de la RD 910

Le projet de requalification de la RD 910 à Sèvres et Chaville par le département des Hauts de Seine, lors de l'enquête publique de

2019, prévoyait de sauvegarder 25% (soit 57 sur un total de 225) des arbres d'alignement à Chaville et 75% à Sèvres (soit 70 sur un total de 94). Beaucoup de protestations (citoyens, associations, élus) de cette commune semblent avoir été entendues. décembre 2021, le maitre d'œuvre sélectionné par le département, a présenté un projet beaucoup plus respectueux des arbres existants, en prévoyant d'en sauvegarder 66 % (155) à Chaville et 92% (129) à Sèvres. C'est d'abord un soulagement pour tous ! Conserver une majorité d'arbres, c'est garder des ilots de fraicheur, une capacité à abriter des oiseaux et insectes et garantir la préservation de la biodiversité ordinaire en ville, c'est maintenir un paysage urbain agréable en zone urbaine dense. Il reste que la vigilance est de mise durant le chantier de requalification à venir, à cause des risques d'endommagement de leur système racinaire et aussi ensuite sur le moyen et long terme, pour gérer les arbres. La réponse de l'association locale Chaville Environnement : créer un comité ad hoc, à mettre en place par la municipalité avec une participation associative et citoyenne, sur la base d'une Charte de l'arbre qui devrait inclure entre autres, les conditions d'abattage utilisant des critères reconnus comme la Valeur Intégrale Estimée (VIE) et le Barème d'évaluation des Dégâts (BED) - voir www.baremedelarbre.fr.



Un atelier "Fresque du Climat" à Neuilly sur Seine.

Le 9 Mars 2022, 22 personnes se sont réunies pour un atelier "Fresque du Climat" à Neuilly.

Deux groupes ont reçu des cartes sur les constats et les causes du changement climatique et ont établi les liens entre les évènements et leurs explications (activités humaines, impact sur l'environnement). Puis, par l'enchainement et les déductions entre les différentes cartes, ils ont abouti à sérier les conséquences et les catastrophes rencontrées (sécheresse, inondation, migration, santé, famine...). Entre les deux temps, il a fallu assembler les cartes correspondant au même phénomène tel que le cycle de l'eau terrestre ou la biodiversité et les formes de perturbations de l'équilibre de la nature et des mouvements terrestres.

Excellente ambiance ! Et comme l'a tweeté Brice, un des participants, ce fut : "Un moment fort dans l'intelligence collective pour la construction d'une approche systémique de la problématique climatique."

Ces ateliers permettent de diffuser l'information pour encourager et accélérer la transition écologique.

Pour réaliser ces ateliers, constituez un groupe de 5 à 8 personnes soucieux des enjeux du climat et contactez les animateurs de la Fresque qui vous organiseront une soirée sympa et ludique sur le changement climatique.

Contact: 92@fresqueduclimat.org

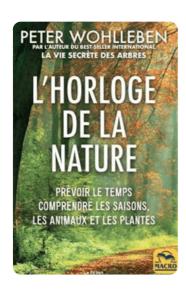
Facebook: https://fr-fr.facebook.com/la.fresque.du.climat/

Pour en savoir plus : https://fresqueduclimat.org/dates-demos/

Environnement 92 présente sa 1ère plantation d'un bosquet urbain ... une belle collaboration entre l'entreprise mécène Steelcase et la commune de Bagneux! (cliquez sur l'image)



À lire ce mois-ci



Peter Wohlleben

Édition : Le Fil Vert chez MACRO

Par l'auteur de la "Vie Secrète des arbres"

profiter Apprenez à des passionnantes et reposantes expériences que la nature nous offre tous les jours, et faites d'elle votre meilleur professeur : elle sera capable vous fournir précieuses indications pour le soin de votre jardin, sur les variétés à planter. sur mesures de protection à prendre en hiver ou encore sur l'arrosage.

Adhérez à Environnement 92

• Personne Morale < 10 personnes : 15€

• Personne Morale > 10 personnes : 45€ + 0,35€ par adhérent.

• Particulier : 15€

Étudiant & Chômeur : 5€

ADHÉREZ À ENVIRONNEMENT 92

Déclinaisons d'Environnement 92

Environnement 92 est est présent sur **Facebook**, **Linkedin**, **Instagram** et **Youtube**. Nous vous proposons des publications journalières sur les grandes thématiques de l'environnement et leurs actualités, les innovations, les règlementations nouvelles et l'éducation. Abonnez-vous, invitez vos amis et vos familles.

Elargissons ensemble notre communauté pour construire un monde meilleur!



ENVIRONNEMENT 92

environnement92@gmail.com

Siège social : 16 rue de l'Ouest - 92100 Boulogne Billancourt

Directrice de publication : Irène Nenner

Comité de lecture : Michel Riottot, Clotilde Norguet, Bernard Hammer, Agnès Bauche

REJOIGNEZ-NOUS



CONTACT

Présidente Irène NENNER 06 14 40 59 57 Secrétariat Agnès BAUCHE 16 rue de l'Ouest 92100 Boulogne Billancourt 06 31 62 37 02 Courriel :

Courriel: environnement92@gmail.com

ADHERER

Pour soutenir et adhérez à Environnement 92 ou vous abonnez à la newsletter, rendez-vous sur notre site internet :

environnement92.fr



Vous recevez cet email en raison de votre inscription à la liste de diffusion de **ENVIRONNEMENT 92**

Je ne souhaite plus recevoir ces emails

16 Rue de l'Ouest, 92100 Boulogne-Billancourt, France

Copyright © 2022 ENVIRONNEMENT 92